


Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif

 Ville de Montréal	Assemblée du	13 juin 2001
	Séance(s) tenue(s) le(s)	13 juin 2001
	Numéro de la résolution	CE01 01485

Sur recommandation du directeur du Service du développement économique et urbain, il est

RÉSOLU :

- 1.- de donner un accord de principe concernant le plan d'aménagement des abords du pont Jacques-Cartier, préparé par Daniel Arbour & Associés et Luc Laporte, architecte, et déposé le 9 mai 2001;
- 2.- de mandater le Service des parcs, jardins et espaces verts, en collaboration avec le Service du développement économique et urbain, le Service des travaux publics et de l'environnement et le Service des immeubles, pour réaliser les plans et devis et la mise en oeuvre de la phase 1 du plan d'aménagement public, compris entre les rues Dorion et Ontario et les avenues De Lorimier et Malo;
- 3.- de mandater le Service du développement économique et urbain, en collaboration avec le Service des Parcs, jardins et espaces verts et le Service des travaux publics et de l'environnement, pour négocier avec la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc., la phase 2 du plan d'aménagement public, soit le réaménagement des bretelles d'accès au pont et la consolidation des parcours piétonniers et cyclables, incluant les études de génie et d'aménagement préalables, ainsi que l'aménagement paysager aux abords et sous le pont, le long de l'avenue De Lorimier, entre l'avenue Malo et la rue Notre-Dame;
- 4.- de mandater le Service des travaux publics et de l'environnement pour mettre en place les mesures concernant la circulation, notamment l'interdiction de l'accès au pont et du virage à gauche depuis la rue Ontario, en direction ouest, vers l'avenue Papineau, en direction sud, ainsi que l'instauration d'un double-sens sur la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Frontenac et la signalisation conséquente;
- 5.- de mandater le Service des travaux publics et de l'environnement pour mettre en oeuvre le plan de réaménagement des rues de quartier comprises entre l'avenue Papineau, la rue Ontario, l'avenue Malo et la rue Dorion, comprenant l'élargissement des trottoirs, la plantation d'arbres, l'enfouissement des fils et la réfection de l'éclairage;
- 6.- de mandater la Commission des services électriques de la Ville de Montréal afin de planifier l'enfouissement des fils et l'enlèvement des poteaux sur les rues du quartier et pour se prévaloir du programme de subvention du gouvernement du Québec, pour les sites d'intérêt patrimonial et touristique, pour le secteur compris entre les avenues Papineau et De Lorimier, la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, en raison de l'importance du secteur du pont Jacques-Cartier comme entrée majeure de la Ville et accès principal au parc des Îles;

.../2

CE01 01485/2

- 7.- de mandater le Service des travaux publics et de l'environnement pour négocier avec le ministère des Transports du Québec la restauration de l'intégrité du square Papineau dans le cadre du plan de réaménagement de la rue Notre-Dame.

S010490001
SP700.002
CA/jn

-- Signé par Suzanne DESJARDINS/MONTREAL le 2001-06-27 16:02:01, en fonction de /MONTREAL.

Suzanne DESJARDINS

Assistante-greffière